



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1835**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1835 intitulé :

« Règlement régissant la démolition d'immeubles »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 20 mars 2023.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 23-04-12-24 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 12 avril 2023 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 24^e jour du mois d'avril 2023 sous le numéro de certificat VD 2023-03.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 26^e jour du mois d'avril 2023.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca